

## Epoux ou Père

Prénoms Julien Guillaume

Nom<sup>(2)</sup> NOUYRIGAT

(1<sup>re</sup> partie : \_\_\_\_\_ 2<sup>de</sup> partie : \_\_\_\_\_)

Né<sup>(3)</sup> le 08 avril 1983  
à 22 heures 20 à Suzy-en-Brie  
(Val-de-Marne)  
Fils<sup>(4)</sup> de<sup>(5)</sup> Robert Marcel  
NOUYRIGAT

et de<sup>(5)</sup> Dominique KOLACKI

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 118  
le<sup>(6)</sup> 24 JUIN 2016

MENTIONS MARGINALES<sup>(7)</sup>



Mariage célébré à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
Il a été déclaré<sup>(8)</sup> \_\_\_\_\_

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES<sup>(7)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau<sup>(6)</sup>

- (1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».  
 (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>de</sup> partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».  
 (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ».  
 (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».  
 (5) Prénoms et nom des parents.  
 (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.  
 (7) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.  
 (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M<sup>r</sup>.... notaire à... ».